

THE COLLEGE OF
FAMILY PHYSICIANS
OF CANADA



LE COLLÈGE DES
MÉDECINS DE FAMILLE
DU CANADA



Guide du candidat
à
l'Examen de Certification
en médecine familiale

Table des matières

PRÉFACE	3
CODE DE CONDUITE DU CANDIDAT ET DÉCLARATION DE NON-DIVULGATION	4
DESCRIPTION DE L'EXAMEN	5
COMPOSANTES DE L'EXAMEN	5
<i>Horaire de l'examen</i>	5
<i>Examen écrit</i>	6
<i>Examen oral</i>	6
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR L'EXAMEN	7
EFFETS PERSONNELS	7
SÉLECTIONNER UN RENDEZ-VOUS POUR PASSER LE VOLET DES SIMULATIONS CLINIQUES ÉCRITES ABRÉGÉES (SAMP)	7
SANTÉ, NUTRITION ET ACCOMMODEMENTS.....	7
URGENCES	8
RETARDS.....	8
IRRÉGULARITÉ DANS LE PROCESSUS.....	9
POLITIQUE EN MATIÈRE D'ANNULATION	9
PONDÉRATION DES EXAMENS	9
AVIS AUX DIRECTEURS DE PROGRAMME DE RÉSIDENCE EN MÉDECINE DE FAMILLE	10
OBTENTION DE LA CERTIFICATION	10
INFORMATION AUX ORGANISMES DE RÉGLEMENTATION MÉDICALE	10
MAINTIEN DE LA CERTIFICATION.....	10

Préface

Ce guide est destiné aux candidats et candidates qui désirent se présenter à l'Examen de certification en médecine familiale du Collège des médecins de famille du Canada^{MC} (CMFC). Il contient des renseignements qui vous aideront votre préparation à cet examen important.

Seules les personnes qui remplissent les conditions d'admissibilité et qui se qualifient sont autorisées à passer l'examen. Pour obtenir la certification du Collège des médecins de famille du Canada (CCMF), vous devez avoir réussi votre l'examen.

Les candidats admissibles à l'examen par la voie de la résidence pourront se familiariser avec les différentes composantes de l'examen et en discuter au sein de leurs programmes de formation respectifs. Les candidats admissibles par la voie de la pratique, et ceux qui sont admissibles par la voie d'un programme de résidence des États-Unis sont invités à communiquer avec le département de médecine de famille universitaire le plus proche ou avec une section provinciale du CMFC pour obtenir des renseignements sur les séances de préparation à l'examen. Apprenez-en davantage sur les [sections provinciales du CMFC](#).

Pour accéder au matériel de préparation à l'examen offert par le CMFC, veuillez consulter la page [Préparation en vue de l'Examen de certification en médecine familiale](#).

L'Examen de certification en médecine familiale est une évaluation globale des connaissances et des compétences du médecin. Il mesure les capacités du médecin à mettre en œuvre la méthode clinique centrée sur le patient telle qu'elle s'applique à l'envergure et à la profondeur de la pratique familiale clinique.

L'envergure de la pratique signifie qu'elle s'étend de la prestation des soins au cabinet, à l'hôpital ou à domicile, à une variété d'autres contextes pour les patients de tous les groupes d'âge et genres.

On **parle de profondeur de la pratique**, car elle ne se limite pas à une seule maladie, à un seul organe ou à un seul système de l'organisme, et comprend une approche structurée au maintien de la santé.

Le contenu de l'examen est tiré de la médecine familiale clinique, et les candidats qui ont été formés au sein d'un programme de résidence en médecine de famille ou dont la pratique est généralisée ne devraient pas y trouver de question ou de sujet qui ne repose pas sur leur pratique quotidienne. Ceux dont la pratique est plus limitée, par exemple, qui exclut l'obstétrique et la pédiatrie, doivent s'attendre à trouver des questions portant sur ces disciplines. C'est pourquoi nous leur conseillons d'actualiser leurs connaissances dans ces domaines.

Pour maintenir l'efficacité de l'examen, il est essentiel que son contenu demeure confidentiel. Lorsqu'ils soumettent leur demande pour être admissible à l'examen, les candidats et candidates **doivent** signer une déclaration de confidentialité leur interdisant de divulguer la nature de l'examen de certification en médecine familiale, ainsi que le contenu de toute question, réponse ou cas qui y figure. Il vous sera rappelé en début d'examen que vous consentez à respecter ces conditions.

Bonne chance. Nous souhaitons vous accueillir très bientôt comme nouveau membre certifié du Collège des médecins de famille du Canada.

Code de conduite du candidat et déclaration de non-divulgence

Lorsqu'ils soumettent une demande d'inscription à l'Examen de certification en médecine familiale, les candidats et candidates sont tenus de s'engager à respecter les points suivants :

En tant que candidat ou candidate qui se présente à un examen administré par le CMFC, je comprends que tout geste de ma part pouvant compromettre l'administration et la bonne tenue de l'examen est considéré comme un comportement non professionnel et enfreint au présent Code de conduite du candidat et déclaration de non-divulgence (le Code). Ces gestes comprennent, sans s'y limiter :

- donner ou tenter de donner ou de recevoir de l'information sur le contenu de l'examen à d'autres candidats (p. ex., parler ou passer des notes) ou de toute autre source (p. ex., utiliser un appareil électronique) avant, pendant ou après l'examen,
- observer ou tenter d'observer les réponses, ou de montrer ou tenter de montrer des réponses à un autre candidat, avant, pendant ou après l'examen,
- copier ou tenter de copier, ou retirer ou tenter de retirer du matériel d'examen du site de l'examen, peu importe s'il est partagé avec d'autres ou non,
- divulguer ou tenter de divulguer à qui que ce soit la nature ou le contenu d'une question ou d'une réponse à l'examen,
- avoir un comportement irrespectueux, agressif; harceler ou adopter un comportement inapproprié qu'une personne raisonnable considérerait menaçant, intimidant ou humiliant, avant, pendant ou après l'examen,
- émettre verbalement ou par écrit, une remarque désobligeante, une insulte ou une épithète péjorative envers le CMFC, ses employés, un membre du personnel de l'examen, les bénévoles à l'examen ou d'autres candidats, avant, pendant ou après l'examen.

Je comprends que le Bureau des examens et de la certification prendra les mesures appropriées pour sanctionner toute infraction à ce Code, y compris, sans s'y limiter : la perte des frais d'examen, le refus d'accéder à l'examen, l'expulsion du contrevenant pendant l'examen, l'invalidation des résultats de l'examen, et l'attribution du statut Résultat refusé avec possibilité d'interdiction à se présenter aux examens futurs. Un avis des détails de l'infraction au Code peut aussi être transmis aux ordres des médecins ou à toute partie responsable de l'éducation et de la formation médicale, ou à un organisme de vérification des titres de compétences.

En reconnaissance des obligations du CMFC et de mes propres obligations envers la population d'assurer que seuls les médecins qui ont réussi en toute honnêteté l'examen de certification soient certifiés du CMFC, j'atteste, par la présente, que je ne poserai aucun geste qui puisse compromettre la bonne tenue de l'examen et que je me conformerai au Code de conduite du candidat et déclaration de non-divulgence apparaissant ci-dessus.

Je me présente à un examen administré par le Collège des médecins de famille du Canada ; j'ai lu et j'accepte les termes des déclarations ci-dessus.

Description de l'examen

Définir les compétences aux fins de la certification par le CMFC : les objectifs d'évaluation en médecine de famille

[Les objectifs d'évaluation](#), y compris les sujets et les sujets clés, servent à orienter le Bureau des examens et de la certification du CMFC et le Comité d'Examen de certification en médecine familiale dans le choix et l'élaboration des questions de l'examen. Les objectifs d'évaluation ont été conçus pour décrire clairement le domaine de compétence à mesurer dans chaque sujet. Dans la plupart des cas, l'évaluation portera sur ces objectifs d'évaluation.

Composantes de l'examen

L'Examen de certification en médecine familiale est constitué de deux composantes : un examen écrit et un examen oral. Les deux volets ont lieu à des dates différentes.

L'examen écrit comprend des cas de simulations cliniques abrégées (SAMP). Cette composante sera administrée par ordinateur dans un centre d'examen ou depuis votre domicile et sur votre propre ordinateur.

L'examen oral, qui aura lieu virtuellement, comprend 5 stations d'entrevues médicales simulées (EMS) qui consistent en des échanges entre le candidat ou la candidate, dans le rôle du médecin de famille, et un patient standardisé (le médecin de famille participant au jeu de rôle notera également l'interaction à la fin de chaque rencontre) dans un cabinet de médecine familiale fictif.

La matière qui doit faire l'objet d'une évaluation est répartie sur les compétences cliniques et écrites. Pour passer cet examen, le candidat ou la candidate doit réussir les deux volets.

Horaire de l'examen

Examen de certification en médecine familiale	
Exam écrit	Examen oral virtuel
Examen écrit (SAMP)	EMS
<p>Plus de 4,5 heures d'examen, incluant :</p> <ul style="list-style-type: none">• Ouverture de session et vérification de l'identité• Quinze minutes avant le début de l'examen pour visionner un tutoriel obligatoire sur la plate-forme d'examen• Quatre heures de temps d'examen• Pause facultative de quinze minutes - à prendre au besoin, au moment voulu <p>Veuillez prévoir 5 heures pour passer l'examen</p>	<p>Plus de 2,5 heures d'examen, incluant :</p> <ul style="list-style-type: none">• Ouverture de session et vérification de l'identité• 5 stations d'EMS avec pour chacune<ul style="list-style-type: none">○ Temps de lecture permettant de se familiariser avec le cas○ Quinze minutes de rencontre individuelle avec l'examineur dans le rôle du patient○ Douze minutes de période de notation par l'examineur

Examen écrit

L'examen écrit est composé de simulations cliniques écrites abrégées (SAMP) conçues pour mesurer la capacité du candidat de se rappeler ses connaissances factuelles et de trouver une solution à des problèmes dans les domaines de la définition des problèmes de santé, de la prise en charge de ces problèmes et de l'évaluation critique.

Cette composante est administrée par voie électronique. Les candidats et candidates ont le choix de passer la composante écrite dans l'un des centres d'examen Prometric au Canada (le fournisseur du volet SAMP du CMFC) ou d'utiliser leur propre ordinateur à l'endroit de leur choix par l'intermédiaire du logiciel de surveillance à distance de Prometric, appelé ProProctor.

Les candidats et candidates inscrits seront contactés par le CMFC par courriel et recevront des instructions sur quand et comment choisir leur date d'examen.

Pour de plus amples renseignements le volet oral de l'examen, veuillez consulter la page [Préparation en vue de l'Examen de certification en médecine familiale](#).

Examen oral

L'examen oral, qui a lieu virtuellement, comprend cinq entrevues médicales simulées (EMS) successives de 15 minutes chacune.

Les EMS sont conçues pour reproduire un environnement de clinique de consultation externe dans lequel les médecins de famille exercent habituellement. Des médecins de famille certifiés remplissent la fonction d'examineur et jouent le rôle d'un patient présentant des affections précises. Le médecin de famille examinateur, tout en incarnant le rôle du patient, observe comment le candidat ou la candidate interagit avec le patient qu'il incarne, le prend en charge et le gère sur le plan médical. L'examineur note ensuite la performance selon des critères préétablis.

Cet examen évalue la capacité des candidats et candidates d'appliquer l'approche axée sur le patient. Il est important de cerner et de prendre en charge les problèmes de santé autour desquels s'articule le jeu de rôle, toutefois, cela ne garantit pas nécessairement une réussite aux EMS. La pondération a été établie de manière à évaluer votre application de l'approche axée sur le patient lors des consultations, notamment la capacité de comprendre le vécu du patient par rapport à sa maladie, de comprendre la situation du patient et de planifier la continuité des soins en trouvant un terrain d'entente avec le patient.

Pour de plus amples renseignements le volet oral de l'examen, veuillez consulter la page [Préparation en vue de l'Examen de certification en médecine familiale](#).

Renseignements généraux sur l'examen

Effets personnels

Aucun objet personnel n'est autorisé dans l'espace où vous passerez l'examen, que ce soit dans un centre d'examen ou dans un espace de votre choix en utilisant votre propre ordinateur.

Si vous passez l'examen écrit SAMP dans un centre d'examen Prometric, on vous demandera de placer tous vos effets personnels tels que clés, papiers, porte-monnaie, téléphones cellulaires, montres, manteaux, etc. dans une zone désignée à cette fin. Bien que tous les efforts soient déployés pour les conserver en toute sécurité, le CMFC n'est pas responsable de vos effets personnels. N'apportez que le strict minimum de ces objets personnels. Veuillez noter qu'il est également **strictement interdit** de porter des montres ou bracelets électroniques de toute sorte (c'est-à-dire numérique, analogique ou montre intelligente) le jour de l'examen que ce soit pour les SAMP ou pour les EMS. Une horloge sera disponible sur tous les écrans d'ordinateur. Le temps restant pendant l'examen écrit SAMP et les EMS sera clairement indiqué sur l'écran de votre ordinateur.

Pour le volet SAMP comme pour les EMS, quel que soit le lieu où vous passez l'examen, vous aurez besoin de présenter les pièces suivantes :

- Pièce d'identité valide avec photo émise par une instance gouvernementale (p. ex., permis de conduire ou passeport) Vous ne pourrez passer l'examen que si votre identité est vérifiée et confirmée.

Sélectionner un rendez-vous pour passer le volet des simulations cliniques écrites abrégées (SAMP)

- Environ quatre à six semaines avant l'examen écrit, vous recevrez un courriel du CMFC contenant des renseignements sur le moment et la façon de sélectionner un rendez-vous en personne ou surveillé à distance avec Prometric pour passer l'examen écrit.
- Si vous choisissez de passer l'examen écrit dans un centre d'examen Prometric, vous serez responsable de votre déplacement et de votre hébergement.
- Si un déplacement est nécessaire, nous vous conseillons de tenir compte des délais imprévus lorsque vous ferez vos réservations. Si vous ne vous présentez pas à l'heure prévue pour le début de l'examen, vous ne serez pas autorisé à passer l'examen en question.

Santé, nutrition et accommodements

- Si vous pensez que des raisons de santé ou personnelles pourraient nuire à votre rendement, ne passez pas l'examen. Vous devriez en informer immédiatement le CMFC ou le coordonnateur du centre.
- Étant donné que certains candidats et surveillants d'examen peuvent être allergiques aux parfums, les candidats qui se présentent à l'examen écrit dans un centre d'examen Prometric sont priés de ne pas se parfumer ni d'utiliser une lotion après-rasage ou d'autres produits parfumés.

- Les aliments ne sont pas permis durant l'examen, que celui-ci ait lieu dans un centre d'examen ou virtuellement. Toutefois, les candidats ayant des exigences alimentaires spéciales devront prendre des dispositions avec le CMFC avant l'examen en formulant une demande au moment de l'inscription. Si le CMFC l'autorise, les aliments peuvent être apportés dans un sac de plastique transparent.
- Les candidats qui ont besoin de modification à l'environnement de l'examen (p. ex., temps et espace privé pour exprimer le lait maternel, temps de pause supplémentaires, accès à des médicaments ou des appareils, etc.) doivent en faire la demande d'accommodements au moment de l'inscription à l'examen. En savoir plus sur la [demande d'accommodements](#).

Urgences

Dans l'éventualité où une situation d'urgence surviendrait le jour de l'examen, vous devez appeler l'Équipe des examens du CMFC au 1 800 387-6197 et appuyer sur

- le 1 pour le service en anglais et sur le 2 pour le service en français, puis
- sur le 4 pour l'examen et enfin sur le 1 pour les demandes de renseignements relatives à l'examen

Retards

Examen écrit (SAMP)

Prévoyez d'arriver ou de vous connecter au moins 30 minutes avant votre rendez-vous afin d'avoir assez de temps pour les procédures d'inscription et de vérification. Par exemple, si votre rendez-vous est prévu à 8 h, vous devriez arriver au centre d'examen ou vous connecter à 7 h 30.

L'inscription sera effectuée selon le principe du premier arrivé, premier servi. L'heure de début de votre examen pourrait varier légèrement en fonction du temps nécessaire pour vous inscrire.

Les candidats qui se présentent à l'examen écrit, ou qui se connectent plus de 30 minutes après l'heure de début qui leur a été assignée ne pourront pas commencer leur examen. Ils seront considérés comme absents. Les frais ne seront pas remboursés pour les candidats qui n'ont pas pu effectuer leur examen à cause d'un retard. Le fait d'avoir eu moins de temps pour compléter l'examen en raison d'un retard ne constitue pas un motif valable d'appel.

EMS

Veuillez vous connecter à l'heure indiquée, qui vous sera communiquée par courriel quelques jours avant votre examen. Vous devez vous connecter à l'heure indiquée pour permettre à un surveillant de procéder à la vérification de votre identité. Si vous arrivez en retard, il se peut que vous ne soyez pas autorisé à commencer l'examen, car tous les participants commenceront en même temps.

Les candidats qui se connectent après le début de leur première station d'EMS pourront être accommodés à la discrétion du CMFC uniquement si l'horaire le permet. Si le CMFC est dans l'impossibilité d'accommoder un candidat en retard, celui-ci sera considéré comme absent et cela ne comptera pas comme une tentative d'examen. Les frais ne seront pas remboursés pour les candidats qui n'ont pas pu effectuer leur examen à cause d'un retard.

Irrégularité dans le processus

Si, durant l'examen, vous pensez qu'il y a eu irrégularité dans le processus, celle-ci devrait être portée immédiatement à l'attention du coordonnateur de l'examen ou du surveillant. Ceci permettra au coordonnateur ou au surveillant d'instituer immédiatement un plan d'action pour corriger l'erreur de processus ou, si une telle action n'est pas possible, de fournir un rapport écrit au Bureau des examens et de la certification dans les meilleurs délais possibles. Une attention précoce et immédiate à l'irrégularité dans le processus devrait normalement se traduire par une résolution complète et satisfaisante des irrégularités détectées. Ceci n'écarte pas une demande éventuelle de révision de la part du candidat concerné. Au contraire, elle sera considérée comme une preuve additionnelle de l'importance de l'irrégularité dans le processus dans ce cas.

Politique en matière d'annulation

La portion des frais d'examen qui est remboursable varie en fonction de la date de réception d'une demande de désistement/remboursement écrite et signée.

- Les candidats qui se désistent plus de 60 jours avant la date de l'examen seront assujettis à une pénalité de 500 \$.
- Les candidats qui se désistent de 30 à 60 jours avant la date de l'examen seront assujettis à une pénalité équivalant à la moitié (50 %) des frais d'examen.
- Aucun remboursement ne sera accordé aux candidats qui se désistent à moins de 30 jours de la date de l'examen.

Les candidats qui désirent se présenter à l'examen à une date ultérieure doivent se désister et se réinscrire. Les frais payés pour une tentative d'examen ne sont pas transférables. Veuillez envoyer une demande d'annulation à ccfpexam@cfpc.ca.

Pondération des examens

L'analyse des résultats est terminée environ six semaines après la tenue de l'examen et les résultats sont envoyés au Bureau des examens et de la certification (BEC) du CMFC. Au Bureau des examens et de la certification, les candidats sont identifiés exclusivement par numéro afin d'assurer l'anonymat. Le BEC revoit tous les résultats et recommande ceux qui devraient être certifiés. Les candidats sont habituellement informés de leurs résultats par la poste dans les huit semaines suivant l'examen. Les résultats sont également affichés dans la section sécurisée à l'intention des « MEMBRES » du site Web du CMFC. Les candidats recevront un avis par courriel lorsque les résultats seront accessibles en ligne.

Pour des raisons de confidentialité, les résultats ne seront pas transmis par courriel, par téléphone ou par télécopieur.

L'examen constitue une révision globale des connaissances et des habiletés en médecine familiale de la personne candidate. Les bonnes réponses aux simulations cliniques écrites abrégées et la performance attendue à l'examen oral sont normalisées par le Bureau des examens et de la certification du CMFC, conformément aux normes canadiennes de pratique. Des critères précis sont

définis tant pour les examinateurs que pour les correcteurs, et la performance des candidats est mesurée en fonction de ces critères. Pour obtenir la certification, les candidats devront démontrer un niveau de performance comparable à celui de leurs pairs.

L'Examen de certification en médecine familiale est un instrument d'évaluation finale qui porte sur un large éventail de matières. Nous ferons savoir aux candidats s'ils ont réussi ou échoué à l'examen dans son ensemble. Leur profil de résultats indiquera également s'ils ont réussi chacune des deux composantes de l'examen : écrite et orale.

La matière qui doit faire l'objet d'une évaluation dans chaque session d'examen est répartie entre les deux composantes. Il y a donc lieu de rappeler aux candidats que, pour réussir l'ensemble de l'examen, ils doivent obtenir une note de passage dans chacune des composantes.

Avis aux directeurs de programme de résidence en médecine de famille

Conformément à la politique du CMFC, les directeurs de programme en médecine de famille auront accès à un sommaire des résultats des résidents inscrits à leur programme qui se sont présentés à l'examen. Ces renseignements sont très précieux pour les directeurs de programme, car ils leur permettent d'évaluer leur propre processus d'évaluation de la formation et de cerner les points forts ou les points faibles de leur programme, le cas échéant. Si, pour une raison quelconque, un candidat ne veut pas que ses résultats soient transmis au directeur de son programme, il doit envoyer une demande écrite à ccfpexam@cfpc.ca **dans la semaine qui suit l'examen**, faute de quoi ses résultats seront envoyés au directeur de programme conformément au processus habituel et à la politique du CMFC.

Obtention de la certification

La certification en médecine familiale est accordée aux :

- Candidats admissibles à l'examen par la voie de la résidence qui remplissent toutes les exigences de leur programme de formation et qui sont considérés comme ayant achevé leur formation par leur directeur de programme et le vice-doyen aux études postdoctorales.
- Candidats admissibles par la voie de la pratique qui remplissent les conditions d'admissibilité et qui réussissent à l'examen.

Information aux organismes de réglementation médicale

Le CMFC transmet quotidiennement à tous les ordres de médecins du Canada une liste des médecins qui ont obtenu la désignation CCMF.

Maintien de la certification

La réussite de l'Examen de certification en médecine familiale est l'une des conditions préalables à la certification en médecine familiale CCMF. Afin de conserver votre statut de membre certifié, vous devez maintenir votre adhésion au Collège et satisfaire à ses exigences de formation médicale continue qui s'appliquent aux membres certifiés.